

ZS

MINISTRE DE L'INTERIEUR  
ET DE LA SECURITE

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
*Union-Discipline-Travail*

DIRECTION GENERALE  
DES CULTES

366   

N°-----/MIS/DGC

Abidjan, le

08 JUIN 2018.

## ATTESTATION D'EXISTENCE

Le Directeur Général des Cultes, soussigné, atteste que l'association religieuse dénommée «**Intercesseurs Pour la Côte d'Ivoire (IPCI)**» a déposé, conformément à la loi n°60-315 du 21 septembre 1960 relative aux associations, dans les services du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité un dossier de demande de reconnaissance comme en témoigne le récépissé de dépôt n°0764/MEMIS/DGAT/DAG/SDVA du 07 juillet 2015.

L'association culturelle dénommée «**Intercesseurs Pour la Côte d'Ivoire (IPCI)**» au regard de ses statuts et règlement intérieur est dirigée par Monsieur AHOGNY Raphaël Ernest.

En foi de quoi, la présente est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.\*



Le Directeur Général

Messamba BAMBA